



SNASUB-FSU Normandie

Le Syndicat National de l'Administration Scolaire
Universitaire et des Bibliothèques



Collèges, lycées, GRETA, EREA, établissements d'enseignement supérieur,
rectorats, DSDEN, CIO, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports : **des syndicalistes engagé-e-s au quotidien**

Ne restez pas isolé-e, adhérez au SNASUB-FSU !

Une déclaration du SNASUB-FSU de Normandie

Le 17 septembre 2026

A propos du magazine « Calypso hors-série rentrée 2026 » du conseil départemental de la Manche

Le conseil départemental de la Manche a distribué son magazine « Calypso hors-série rentrée 2026 » aux élèves des collèges. Le SNASUB-FSU s'indigne de la partie relative à la présentation des personnels en établissements qui incorpore indument la fonction de SG d'EPL aux personnels du Département. Cette présentation a déjà fait réagir avec raison un certain nombre d'entre eux.

Cet exemple est très loin d'être isolé. Il représente un cas parmi tant d'autres de collectivités territoriales qui dérapent sur ce sujet sensible depuis quelques années, ce qui nécessite que nous rappelions les enjeux que le conseil départemental de la Manche semble ignorer.

Le secrétaire général reste fonctionnaire de l'État et placé sous l'autorité directe du chef d'établissement. Notre organisation syndicale est farouchement attachée à ce que les missions des EPLE qui relèvent des politiques de l'Etat soient assumées par des agents de l'Etat, par des fonctionnaires de l'État. Rappelons ici que nos collègues secrétaires généraux d'établissement scolaire contribuent sous la responsabilité du chef d'établissement aux missions de pilotage, d'encadrement et de gestion de l'EPLE, opérateur de l'Etat en charge de la mise en œuvre de politiques publiques d'enseignement et de politiques éducatives. Elles et ils ne sont donc pas - à aucun titre - des « représentants » de la collectivité territoriale au sein de l'EPLE.

Nous espérons que le dérapage du conseil départemental de la Manche ne se renouvellera pas.

Pour le Bureau académique,
François FERRETTE